

7.10 – Divers

DECISION N° 2023-17

CESSION DE VEHICULE COMMUNAL

Objet : Cession de véhicule communal

Le Maire de la Ville de MAZAN,

Vu la Délibération n° 2020/20 en date du 10 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, prise en exécution de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Attendu que la commune est propriétaire d'un véhicule hors service,

Considérant que le garage CG AUTOMOBILES SAS 9 Avenue les Alpines 13370 MALLEMORT s'en porte acquéreur,

DECIDE

Article 1 : le véhicule immatriculé 8129 YV 84 de type NISSAN CABSTAR est cédé au garage CG AUTOMOBILES SAS à compter de ce jour, pour un prix de reprise fixé à 3 000 euros TTC (trois mille euros).

Article 2 : la recette provenant de la vente de ce véhicule sera portée au budget communal.

Article 3 : de retirer de l'inventaire le véhicule enregistré sous le numéro 535 en date du 15/12/2007 pour un montant de 20 000 euros.

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : le Directeur Général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

A MAZAN, le 07/03/2023

Le Maire
Louis BONNET

